



AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2469 (Ensemble de la ville et secteur de Saint-Canut)

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 28 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2469 modifiant les règlements numéros 1358, 1440, 1456, 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements et de modifier l'article 3b) des règlements numéros 1754 et 1814, afin que la charge des immeubles non imposables soit à l'ensemble des contribuables.

Toute personne désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation doit en informer la Ministre par écrit dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Gestion des documents
10, avenue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) - G1R 4J3

Donné à Mirabel ce 29 juin 2021

Le greffier adjoint,

Nicolas Bucci, avocat